



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires
Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE
DE LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Madame Stéphanie Rist
Ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie, des Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Albertville, le 6 Février 2026

Nos réfs : MB/AV

Pièce-jointe : copie courrier à Laurent Nuñez, Ministre de l'Intérieur.

Madame la Ministre,

Je suis interpellée par Monsieur le Maire d'Aiton Nicolas Roche, dans mon département de la Savoie, au sujet de la situation de l'EHPAD Le Clos Fleuri situé sur sa commune, qui vient de faire l'objet d'un nouvel avis défavorable de la commission de sécurité.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce-jointe la copie de ma correspondance à l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'attention que vous porterez à mon courrier, et vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires
Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE
DE LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Laurent Nuñez
Ministre de l'Intérieur
Place Beauveau
75800 Paris cedex 08

Albertville, le 6 Février 2026

Nos réfs : MB/AV

Monsieur le Ministre,

Je suis interpellée par Monsieur le Maire d'Aiton, Nicolas Roche au sujet de la situation de l'EHPAD Le Clos Fleuri situé sur sa commune, qui vient de faire l'objet d'un nouvel avis défavorable de la commission de sécurité.

Cet établissement de plain-pied accueille 22 résidents en hébergement permanent, pour un effectif total autorisé de 49 personnes (public) et 20 membres du personnel. Il s'agit d'une structure de petite taille, à dimension familiale, ancrée dans son territoire rural, et qui joue un rôle essentiel pour nos aînés et leurs familles. Le point principal ayant conduit à l'avis défavorable de la commission de sécurité est l'absence de surveillance permanente assurée par deux agents formés la nuit, conformément à l'article J 35 du règlement de sécurité incendie. À ce jour, une seule personne assure la veille nocturne.

M. le Maire attire mon attention sur plusieurs difficultés majeures :

- Les services de l'État eux-mêmes semblent en attente d'éclaircissements sur l'interprétation et l'application de ces dispositions ;
- Les préventionnistes appliquent strictement les textes, sans prise en compte suffisante de la configuration réelle des établissements.

Le Clos Fleuri est un bâtiment de plain-pied, avec des circulations courtes, une détection incendie généralisée, des moyens de secours conformes et des résidents majoritairement valides ou peu dépendants.

Selon les départements, les interprétations diffèrent. L'absence d'harmonisation crée une insécurité juridique et financière insoutenable pour les petites structures rurales. Pour une structure de 22 résidents, l'embauche d'un agent supplémentaire de nuit représente un coût disproportionné, impossible à absorber sans soutien de l'Etat.

Ce sont pourtant ces établissements à taille humaine qui permettent à nos aînés de vieillir près de chez eux, dans un environnement connu, entourés de repères familiaux.



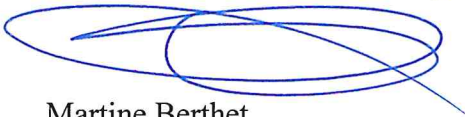
Une approche proportionnée, adaptée à la configuration réelle des lieux, devrait pouvoir être envisagée.

Aussi, j'aimerais savoir s'il est possible d'étudier :

- Une clarification doctrinale sur l'application de l'article J 35 aux petites structures rurales de plain-pied ;
- Une harmonisation nationale des pratiques des commissions de sécurité ;
- Une réflexion sur des dispositifs proportionnés à la réalité des établissements ;
- Un accompagnement financier spécifique si l'obligation devait être maintenue.

Il en va de l'avenir de nos établissements de proximité et, plus largement, de l'équilibre territorial en matière d'accompagnement du grand âge.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'attention que vous porterez à mon courrier, et vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien sincèrement,


Martine Berthet